
Mise en place de le Redevance Incitative

CC Serein et Armance



Auteur :

37 Avenue du Général Leclerc

89600 Saint Florentin

[Voir le site internet](#)

Emmeline Seguin

environnement.ccsa@orange.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

La Communauté de Communes Serein et Armance a été créée au 1^{er} janvier 2017. Elle est née suite à la fusion entre la Communauté de Communes du Florentinois et la Communauté de Communes Seignelay et Briennon.

La redevance incitative a été mise en place sur la Communauté de Communes Seignelay Briennon.

Elle comprenait 14 communes pour environ 14 000 habitants avec une ville centre de 3 350 habitants. La CCSB était une communauté rurale, créée en janvier 2013.

Avant la mise en place de la redevance incitative, deux modes de financement étaient appliqués sur la communauté. Une partie était en redevance en fonction du nombre de personnes dans le foyer et l'autre partie était en TEOM. Les élus ont choisi d'harmoniser le mode de financement.

La communauté comprenait deux déchèteries créées en 2008.

Sur l'ensemble du secteur, la collecte du tri sélectif se fait en porte à porte en C0.5 en bac ou sac jaune. Suite à l'appel à projet d'Eco Emballages sur les extensions des consignes de tri, la collectivité a été retenue en juin 2015.

La Communauté de Communes fait partie du Syndicat des Déchets du Centre Yonne qui est engagé dans un Programme Local de Préventions des Déchets mais aussi il est devenu un Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage en janvier 2016.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Les objectifs sont de :

- réduire l'enfouissement des ordures ménagères
- d'augmenter le tri sélectif
- d'améliorer l'hygiène et la salubrité publique et les conditions de travail des riverains avec la conteneurisation des usagers
- de promouvoir le compostage domestique

Résultats quantitatifs

Tonnages de 2014 à 2016

	2014	2015	2016
Ordures ménagères	225.67 kg	176.26 kg	123.38 kg
Tri Sélectif	39.89 kg	49.71 kg	62.33 kg

Verre	27.15 kg	32.20 kg	36.78 kg
Déchèteries	243.90 kg	268.90 kg	280.47 kg

La collectivité a pu constater une diminution des ordures ménagères de 100 kg / habitant sur deux ans. Elle a eu une augmentation du tri sélectif due à la mise en place de la redevance incitative mais aussi à l'extension des consignes de tri;

Sur les années 2014, 2015 et 2016, la collectivité a vendu en moyenne 120 composteurs par an alors qu'au temps normal elle vendait environ 60 composteurs par an.

Résultats qualitatifs

La collectivité a eu très peu d'effets pervers sauf pour les dépôts sauvages;

Elle a eu quelques dépôts sauvages au pied des abris bacs mais elle a pu intervenir grâce à la police municipale et aux maires.

Les usagers peuvent maîtriser leur facture et on peut s'apercevoir qu'il y a moins de lévées qu'avant la mise en place de la redevance;

MISE EN OEUVRE

Planning

D'Aout 2014 à Janvier 2015 : Elaboration du fichier en régie

Six enquêteurs ont été embauchés durant cette période pour expliquer le principe de la redevance incitative mais aussi pour recueillir les éléments que la collectivité avait besoin pour la création du fichier. Le porte à porte a permis aussi de rappeler les consignes de tri et autres informations sur les déchets aux habitants.

De Février 2015 à Juin 2015 : Distribution des bacs pucés

La distribution a été faite en régie. La remise des bacs se faisait sur un ou plusieurs jours et sur un emplacement défini.

Grille de dotation des bacs :

1 pers : 80 L - 2 pers : 120 L - 3 pers : 180 L - 4 pers : 240 L - 5 pers et + 360 L. Pour les résidences secondaires et les professionnels, ils avaient le choix de la taille du bac.

De Juillet 2015 à Décembre 2015 : Phase Test

De Décembre 2015 à Mars 2016 : Installation des abris bacs

La collectivité a fait le choix pour les usagers ne pouvant pas stocker des bacs d'ordures ménagères d'installer des abris bacs à des points stratégiques. Ses abris bacs sont aussi destinés aux résidences secondaires qui en ont fait le choix.

Un abri bac est un mobilier urbain qui permet de mettre un bac de 660L en dessous. Sur le dessus, il y a une trappe permettant d'y déposer un sac de 30 L avec l'aide d'un badge qui permet d'identifier l'utilisateur.

Janvier 2016 : Phase Réelle

La facture minimum comprenait 26 lévées par an et une seule facture était éditée.

Janvier 2017

Une facture par semestre est envoyée et la facture minimum comprend 12 lévées par an.

Moyens humains

Pour l'élaboration du fichier : Six enquêteurs à temps partiel et 1 ETP pour l'accueil

Pour la distribution des bacs : Quatre agents pour la distribution à temps partiel, un agent technique pour le montage des bacs à temps plein et 1 ETP pour l'accueil.

Pour la phase réelle : un agent technique à mi temps pour les échanges de bacs et 1,5 ETP pour l'accueil et la facturation. Pic de travail lors de la facturation.

Moyens financiers

Cout des bacs pucés :

240 759.66 € pour l'achat de 7 000 bacs pucés

Cout des abris bacs :

118 429.60 € pour l'achat de 35 abris bacs

3 000 € pour l'achat des badges mis à disposition des usagers

Moyens techniques

- 35 abris bacs pour l'ensemble du secteur
- 7000 conteneurs mis à disposition des usagers
- un local pour le stockage des bacs et des bureaux
- un logiciel et deux PDA pour la gestion et la facturation des usagers

Partenaires mobilisés

Ademe

Eco Emballages

Plastic Omnium

Tradim

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Oui mais avec des améliorations.

- Comme les tailles de bacs en fonction du nombre de personnes dans le foyer. Aujourd'hui, la grille de dotations des bacs a évolué et elle prend en compte les spécificités des foyers.
- Installation des abris bacs qui n'ont pas été installés à temps.

Difficultés rencontrées

L'enquête en régie qui a permis à la collectivité d'avoir un lien direct avec les usagers car les enquêteurs étaient des personnes de la commune.

La pose d'abri bac pour les usagers ne pouvant pas stocker et les résidences secondaires.

Recommandations éventuelles

- Faire beaucoup de communication
- Prévoir du personnel lors de la facturation
- Anticiper les commandes de bacs et d'abris bacs car le délai de livraison peut être long.

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | TARIFICATION INCITATIVE

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-
Franche-Comté